



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 26 juin 2018

Epidémie de dengue à La Réunion : pendant l'hiver austral, continuons à nous mobiliser !

Avec **5 393 cas de dengue confirmés depuis le début de l'année 2018**, l'épidémie continue dans l'Ouest et le Sud. Le nombre de cas cette semaine reste élevé malgré le début de l'hiver austral, en raison des conditions météorologiques encore propices au développement de moustiques. Les gestes de prévention (protection individuelle et élimination des gîtes larvaires) doivent être maintenus durant l'hiver pour éviter une épidémie de plus grande ampleur au cours de l'été prochain. Par ailleurs, à l'approche des vacances scolaires, les autorités sanitaires informent les voyageurs des mesures de prévention à prendre. Ne laissons pas la dengue passer l'hiver, ensemble, luttons contre les moustiques !

Information des voyageurs

Une grande partie de la métropole est colonisée par le moustique tigre, qui n'est actif qu'en été (à la différence de La Réunion). Les conditions météorologiques des prochaines semaines seront donc favorables à la prolifération des moustiques en métropole. Une personne contaminée par la dengue à La Réunion peut, sans le savoir, introduire le virus en métropole et, si elle est piquée par un moustique tigre, être à l'origine d'une transmission de la maladie sur place.

Aussi, une information des voyageurs est diffusée dans les vols en provenance et au départ de la métropole, et affichée dans les aéroports, rappelant les gestes de prévention :

A l'arrivée à la Réunion :

- se protéger contre les piqûres de moustiques pour éviter de contracter la dengue pendant son séjour

Au départ vers la métropole :

- Consulter son médecin en cas d'apparition des signes de la maladie dans les 7 jours suivants son arrivée en métropole
- Continuer à se protéger contre les piqûres de moustiques en métropole dans les jours suivants son arrivée pour ne pas y transmettre la maladie.

Rappel des recommandations à la population

Chacun doit lutter contre les moustiques :

- Se protéger des piqûres (répulsifs, vêtements longs)
- Eliminer les lieux où les larves se développent et vider tout ce qui peut contenir de l'eau

Si vous avez une forte fièvre, des douleurs articulaires, des maux de tête, une grande fatigue : consulter immédiatement un médecin.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



Situation épidémiologique au 26 juin 2018

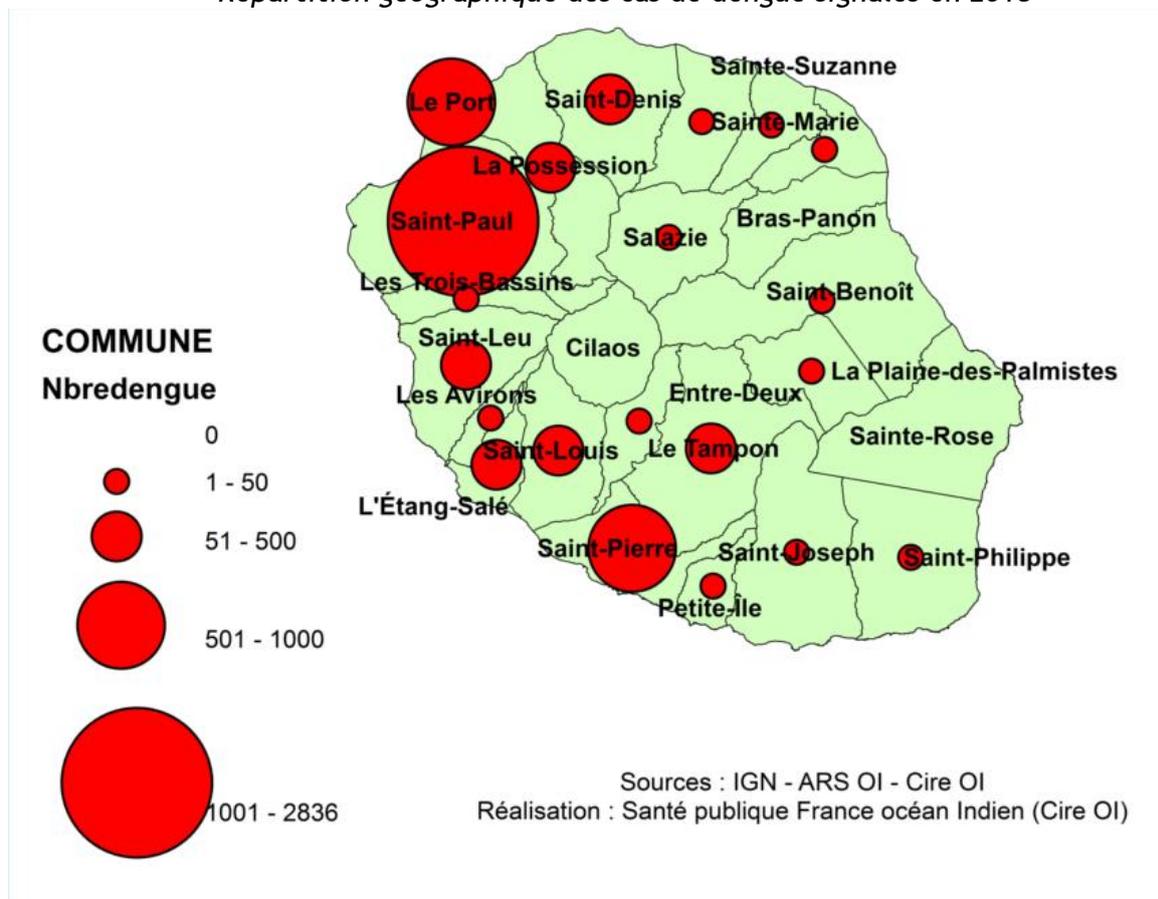
(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Du 11 au 17 juin (données de la semaine dernière en cours de consolidation), **309 cas** de dengue ont été diagnostiqués et sont répartis dans les zones suivantes :

- **Dans l'ouest** : Bois de Nèfles et La Plaine (45 cas), Saint-Paul, Gare routière et Etang (50 cas), Le Port (52 cas), La Possession (29 cas), Saint-Gilles-les-Bains (15 cas), Saint-Leu (31 cas), Saint-Gilles-les-Hauts (4 cas), La Saline (5 cas).
- **Dans le sud** : Ravine des Cabris (7 cas), Saint-Pierre (8 cas), Etang-Salé (3 cas), Saint-Louis (16 cas), le Tampon (2 cas), Saint-Joseph (7 cas), les Aviron (2 cas) et Saint-Philippe (3 cas).
- **Dans le nord** : La Montagne (2 cas), Sainte-Clotilde (2 cas), Saint-Denis ville (4 cas), Sainte-Suzanne (3 cas) et Sainte Marie (1 cas).
- **Dans l'Est** : Saint-Benoît (1 cas) et St-André (1 cas)

Au total depuis le début de l'année 2018 on enregistre **112** hospitalisations pour dengue (dont 10 la semaine dernière).

Répartition géographique des cas de dengue signalés en 2018



Si nous agissons Ensemble contre les moustiques durant l'hiver austral, nous pouvons arrêter l'épidémie de dengue.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

